COMMUNE DE GRANDVAUX

PLAN PARTIEL D'AFFECTATION

aux lieux - dits

Les Sauges - La Maladaire - La Charrette

ECHELLE 1 : 500

ETIER, FREND, ANSERMOT
INGENIEURS SA
1844 VEVEY

Novembre 1996

Approuvé par la Municipalité de Grandvaux dans sa séance du 17 juin 1996

Le Syndic : Le Secrétaire :

Plan déposé au greffe municipal pour être soumis à l'enquête du 21 juin au 22 juillet 1996

Le Syndic : Le Secrétaire :

Adopté par le Conseil communal dans sa séance du 27 septembre 1996

Le Président : Le Secrétaire :

APPROUVE PAR LE DEPARTEMENT DES TRAVAUX PUBLICS, DE L'AMENAGEMENT ET DES TRANSPORTS, le 13 JUIL 1997

Le Chef du Département :

LEGENDE :

- Périmètre
- Aire d'implantation n°1
- Aire d'implantation n°2 dans laquelle le faîte des constructions doit être perpendiculaire au lac
- Aire d'implantation n°3 des constructions basses amont
- Aire de dégagement
- Zone d'utilité publique

Limite des constructions :

- Nouvelle pour aires d'implantation n°1 et 3
- Nouvelle pour aire d'implantation n°2
- Maintenue (plan du 22.10.1946)
- Radiée (plan du 22.10.1946)

SCHEMA D'IMPLANTATION :

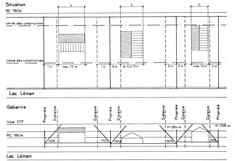

Nota : plan complété pour les ouvrages non figurés sur le plan cadastral, à partir d'un plan du SDTE, pour ce qui concerne les hangars à bateaux, pontons, rails, grues, etc. ou sur la base d'un levé sommaire pour les autres constructions ou aménagements.

Etabli sur la base des données cadastrales, le 24 avril 1996.